Cpi Chef Ntamu ho bora

Note au Sous-Chef Munyankiko à Kibwa

1386/Ai.14

Je viens d'apprendre que le nommé Ribakare vient d'être dépossédé d'une partie des champs qu'il occupait auparavant.-

Je ne discute pas les droits de propriétés de Ribakare mais je vous rappelle que seul le Tribunal peut enlever de force un champ à un mungerewa.

Je vous prie par conséquent d'attendre les nouvelles lois que le Conseil Spécial du Ruanda est occupé à élaborer à ce moment et qui seront connues dans un proche avenir.

AS
AAS

Traduire

Ruhengeri
3746